

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Arrêté n°448 du 12 avril 2022

**Fixant le programme des enseignements en vue de l'obtention du diplôme
de Licence dans le domaine « Mathématiques et Informatique »
filière « Informatique » spécialité « Systèmes Informatiques »
au sein des universités et centres universitaires**

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,

- Vu la loi n°99-05 du 18 Dhou El Hidja 1419 correspondant au 4 avril 1999, modifiée et complétée, portant loi d'orientation sur l'enseignement supérieur ;
- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26 Dou El Kaada 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n° 03-279 du 24 Joumada Ethania 1424 correspondant au 23 août 2003 fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement de l'université , modifié et complété ,
- Vu le décret exécutif n°05-299 du 11 Rajab 1426 correspondant au 16 Août 2005, fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement du centre universitaire,
- Vu le décret exécutif n°08-265 du 17 Chaâbane 1429 correspondant au 19 août 2008 portant régime des études en vue de l'obtention du diplôme de licence, du diplôme de master et du diplôme de doctorat ;
- Vu le décret exécutif n°13-77 du 18 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 30 janvier 2013, fixant les attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;
- Vu l'arrêté n°75 du 26 mars 2012 portant, mission, composition, organisation et fonctionnement du Comité Pédagogique National de Domaine,
- Vu l'arrêté n°497 du 28 juillet 2013, modifié, fixant le programme des enseignements du socle commun de licences du domaine « Mathématiques et Informatique »,
- Vu l'arrêté n°646 du 24 juillet 2014, fixant les programmes des enseignements de la deuxième année en vue de l'obtention du diplôme de licence, domaine «Mathématiques et Informatique», filière «Informatique»;
- Vu l'arrêté n°771 du 26 juillet 2016 fixant la nomenclature des filières du domaine « Mathématiques et Informatique » en vue de l'obtention des diplômes de licence et de master;
- Vu le procès-verbal de la réunion du Comité Pédagogique National du Domaine « Mathématiques et Informatique », tenue le 9 et 10 mai 2018 à l'Université de Djelfa;

ARRETE :

Article 1^{er} : Le programme des enseignements en vue de l'obtention du diplôme de Licence dans le domaine « Mathématiques et Informatique » filière « Informatique » spécialité « Systèmes Informatiques » est modifié conformément à l'annexe du présent arrêté.

Art.2 : Toutes les dispositions de l'arrêté n°497 du 28 juillet 2013, modifié, et l'arrêté n°646 du 24 juillet 2014, susvisé, sont abrogées.

Art.3 : Le Directeur Général des Enseignements et de la Formation et les Chefs d'établissements d'enseignement et de formation supérieurs, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.



Fait à Alger, le 02 AVR. 2022

**Le Ministre de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique**

Annexe de l'arrêté n° 448 du 02 AVR. 2022

portant modification du programme des enseignements en vue de l'obtention du diplôme de licence dans le domaine «Mathématiques et Informatique», filière « Informatique», spécialité «Systèmes Informatiques»

Semestre 1

Unités d'enseignement	Intitulés des matières	Crédits	Coefficients	Volume horaire Hebdomadaire			VHS (14 semaines)	Autre*	Mode d'évaluation	
				Cours	TD	TP			CC*	Examen
U E Fondamentale Code : UEF 1.1 Crédits : 11 Coefficients : 7	Analyse 1	6	4	3h00	3h00	-	84h00	42h00	40%	60%
	Algèbre 1	5	3	1h30	1h30	-	42h00	42h00	40%	60%
U E Fondamentale Code : UEF 1.1.2 Crédits : 11 Coefficients : 7	Algorithmique et structure de données 1	6	4	3h00	1h30	3h00	105h00	42h00	40%	60%
	Structure machine 1	5	3	1h30	1h30	-	42h00	42h00	40%	60%
U E Méthodologie Code : UEM 1.1 Crédits : 4 Coefficients : 2	Terminologie Scientifique et expression écrite	2	1	1h30	-	-	21h00	28h00	-	100%
	Langue étrangère 1	2	1	1h30	-	-	21h00	28h00	-	100%
U E Découverte Code : UED 1.1 Crédits : 4 Coefficients : 2	Choisir une matière parmi : - Physique 1 (Mécanique du point) - Electronique et composants des systèmes	4	2	1h30	1h30	-	42h00	28h00	40%	60%
Total Semestre 1		30	18	13h30	9h00	3h00	357h00	252h00		

Autre* = Travail complémentaire en consultation semestrielle ; CC* = Contrôle continu.

Annexe de l'arrêté n° 448 du 02 AVR. 2022

portant modification du programme des enseignements en vue de l'obtention du diplôme de licence dans le domaine
« Mathématiques et Informatique », filière « Informatique », spécialité « Systèmes Informatiques »

Semestre 2

Unités d'enseignement	Intitulés des matières	Crédits	Coefficients	Volume horaire Hebdomadaire			VHS (14 semaines)	Autre*	Mode d'évaluation	
				Cours	TD	TP			CC*	Examen
U E Fondamentale Code : UEF 1.2.1 Crédits : 10 Coefficients : 6	Analyse 2	6	4	3h00	1h30	-	63h00	42h00	40%	60%
	Algèbre 2	4	2	1h30	1h30	-	42h00	42h00	40%	60%
U E Fondamentale Code : UEF 1.2.2 Crédits : 10 Coefficients : 6	Algorithmique et structure de données 2	6	4	1h30	1h30	1h30	63h00	42h00	40%	60%
	Structure machine 2	4	2	1h30	1h30	-	42h00	42h00	40%	60%
U E Méthodologie Code : UEM 1.2 Crédits : 7 Coefficients : 4	Introduction aux probabilités et statistique descriptive	3	2	1h30	1h30	-	42h00	28h00	40%	60%
	Technologie de l'Information et de la Communication	2	1	1h30	-	-	21h00	28h00	-	100%
	Outils de programmation pour les mathématiques	2	1	1h30	-	1h30	42h00	28h00	40%	60%
U E Transversale Code : UET 1.2 Crédits : 3 Coefficients : 2	Physique 2 (Electricité générale)	3	2	1h30	1h30	-	42h00	28h00	40%	60%
Total Semestre 2		30	18	13h30	9h00	3h00	357h00	280h00		

Autre* = Travail complémentaire en consultation semestrielle ; CC = Contrôle continu

Annexe de l'arrêté n° 448 du 02 AVR. 2022

portant modification du programme des enseignements en vue de l'obtention du diplôme de licences dans le domaine
« Mathématiques et Informatique », Filière « Informatique », spécialité « Systèmes Informatiques »

Semestre 3

Unités d'enseignement	Intitulés des matières	Crédits	Coefficients	Volume horaire Hebdomadaire			VHS (14 semaines)	Autre*	Mode d'évaluation	
				Cours	TD	TP			CC*	Examen
U E Fondamentale Code : UEF 2.1.1 Crédits : 11 Coefficients : 6	Architectures des ordinateurs	5	3	1h30	1h30	1h30	63h00	42h00	40%	60%
U E Fondamentale Code : UEF 2.1.2 Crédits : 9 Coefficients : 5	Algorithmique et structure de données 3	6	3	3h00	1h30	1h30	84h00	42h00	40%	60%
U E Méthodologie Code : UEM 2.1 Crédits : 8 Coefficients: 4	Systèmes d'information	5	3	1h30	1h30	1h30	63h00	42h00	40%	60%
U E Transversale Code : UET 2.1 Crédits : 2 Coefficients : 1	Théorie des graphes	4	2	1h30	1h30	-	42h00	42h00	40%	60%
	Méthodes numériques	4	2	1h30	-	1h30	42h00	21h00	40%	60%
	Logique mathématique	4	2	1h30	1h30	-	42h00	21h00	40%	60%
	Langue étrangère 2	2	1	1h30	-	-	21h00	28h00	-	100%
Total Semestre 3		30	16	12h00	7h30	6h00	357h00	238h00		

Autre* = Travail complémentaire en consultation semestrielle ; CC* = Contrôle continu.

Annexe de l'arrêté n° 448 du 02 AVR. 2022

portant modification du programme des enseignements en vue de l'obtention du diplôme de licences dans le domaine
« Mathématiques et Informatique », Filière « Informatique », spécialité « Systèmes Informatiques »

Semestre 4

Unités d'enseignement	Intitulés des matières	Crédits	Coefficients	Volume horaire hebdomadaire			VHS (14 semaines)	Autre*	Mode d'évaluation	
				Cours	TD	TP			CC*	Examen
U E Fondamentale Code : UEF 2.2.1 Crédits : 10 Coefficients : 5	Théorie des langages	5	2	1h30	1h30	1h30	63h00	42h00	40%	60%
	Système d'exploitation 1	5	3	1h30	1h30	1h30	63h00	42h00	40%	60%
U E Fondamentale Code : UEF 2.2.2 Crédits : 10 Coefficients : 6	Bases de données	5	3	1h30	1h30	1h30	63h00	42h00	40%	60%
	Réseaux	5	3	1h30	1h30	1h30	63h00	42h00	40%	60%
U E Méthodologie Code : UEM 2.2 Crédits : 8 Coefficients : 4	Programmation orientée objet	4	2	1h30	-	1h30	42h00	21h00	40%	60%
	Développement d'applications Web	4	2	1h30	-	1h30	42h00	21h00	40%	60%
U E Transversale Code : UET 2.2 Crédits : 2 Coefficients : 1	Langue étrangère 3	2	1	1h30	-	-	21h00	28h00	-	100%
Total Semestre 4		30	16	10h30	6h00	9h00	357h00	238h00		

Autre* = Travail complémentaire en consultation semestrielle ; CC = Contrôle continu

portant modification du programme des enseignements en vue de l'obtention du diplôme de licences dans le domaine
« Mathématiques et Informatique », Filière « Informatique », spécialité « Systèmes Informatiques »

Semestre 5

Unités d'enseignement	Intitulés des matières	Crédits	Coefficients	Volume horaire hebdomadaire			VHS (14 semaines)	Autre*	Mode d'évaluation	
				Cours	TD	TP			CC*	Examen
U E Fondamentale Code : UEF 3.1.1 Crédits : 10 Coefficients : 6	Systèmes d'exploitation 2	5	3	1h30	1h30	1h30	63h00	42h00	40%	60%
	Compilation	5	3	1h30	1h30	1h30	63h00	42h00	40%	60%
	Génie Logiciel	5	3	1h30	1h30	1h30	63h00	42h00	40%	60%
	Interface Homme Machine	5	3	1h30	1h30	1h30	63h00	63h00	40%	60%
U E Méthodologie Code : UEM 3.1 Crédits : 8 Coefficients : 4	Programmation Linéaire	4	2	1h30	1h30		42h00	42h00	40%	60%
	Probabilités et Statistique	4	2	1h30	1h30		42h00	42h00	40%	60%
U E Transversale Code : UET 3.1 Crédits : 2 Coefficients : 1	Economie numérique et veille stratégique	2	1		1h30	-	21h00	28h00	100%	
	Total Semestre 5	30	17	9h	10h30	6h00	357h00	301h00		

Autre* = Travail complémentaire en consultation semestrielle ; CC = Contrôle continu.

Annexe de l'arrêté n° 448 du 02 AVR. 2022

portant modification du programme des enseignements en vue de l'obtention du diplôme de licences dans le domaine
« Mathématiques et Informatique », Filière « Informatique », spécialité « Systèmes Informatiques »

Semestre 6

Unités d'enseignement	Intitulés des matières	Crédits	Coefficients	Volume horaire hebdomadaire			VHS (14 semaines)	Autre*	Mode d'évaluation	
				Cours	TD	TP			CC*	Examen
U E Fondamentale Code : UEF 3.2.1 Crédits : 10 Coefficients : 6	Applications Mobiles	5	3	1h30	-	1h30	42h00	42h00	40%	60%
	Sécurité Informatique	5	3	1h30	1h30	-	42h00	42h00	40%	60%
	Intelligence Artificielle	5	3	1h30	-	1h30	42h00	42h00	40%	60%
U E Fondamentale Code : UEF 3.2.2 Crédits : 10 Coefficients : 6	Données semi-structurées	5	3	1h30	-	1h30	42h00	42h00	40%	60%
	Projet	6	3	-	-	-	-	140h00	-	100%
	Rédaction Scientifique	2	1	-	1h30	-	21h00	42h00	100%	-
U E Transversale Code : UET 3.2 Crédits : 2 Coefficients : 1	Créer et développer une startup	2	1	1h30	-	-	21h00	42h00	-	100%
	Total Semestre 6	30	17	7h30	3h00	4h30	210h00	392h00		

Autre* = Travail complémentaire en consultation semestrielle ; CC = Contrôle continu.